

*Questions orales*

prix aient diminué pour les consommateurs aux stations-service, les producteurs de produits de base qui achètent le carburant en vrac ne bénéficient pas des mêmes avantages. C'est un scandale.

J'ai écrit aux présidents des sociétés pétrolières afin de protester contre cette injustice et j'incite fortement les producteurs à faire de même. S'ils veulent m'appeler à la Chambre des communes, je me ferai un plaisir de leur fournir les noms et adresses pour qu'ils protestent eux aussi contre cette injustice.

● (1415)

**QUESTIONS ORALES**

[Traduction]

**L'ADMINISTRATION**

LES DIRECTIVES CONCERNANT LES CONFLITS D'INTÉRÊTS—LE MINISTRE DE L'EXPANSION INDUSTRIELLE RÉGIONALE

**Le très hon. John N. Turner (chef de l'Opposition):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale. Hier, en réponse à une question de mon collègue de Glengarry—Prescott—Russell au sujet d'avantages que le ministre aurait retirés d'une situation où il y avait conflit d'intérêts, il a catégoriquement nié avoir profité d'une telle situation. Voici les questions que je lui pose. Nie-t-il avoir bénéficié d'un prêt de 3 millions de dollars de la part d'une banque coréenne liée à la société Hyundai? Nie-t-il avoir bénéficié d'un prêt sans intérêt de 2.6 millions de dollars sur un an, représentant un profit net de \$314,000? Nie-t-il avoir tiré profit de ces deux sources?

**M. le Président:** A l'ordre, s'il vous plaît. Peut-être le très honorable chef de l'opposition pourrait-il formuler sa question de manière à la faire porter sur la responsabilité ministérielle.

**Des voix:** C'est le cas.

**M. Turner (Vancouver Quadra):** Il ne s'agit pas simplement . . .

**M. le Président:** A l'ordre, s'il vous plaît. Je comprends bien toute l'importance que le très honorable représentant apporte à cette question, mais je l'invite à la replacer dans le contexte de la responsabilité ministérielle.

**M. Turner (Vancouver Quadra):** Monsieur le Président, cette affaire ne concerne pas seulement les directives en matière de conflit d'intérêts, mais aussi la façon dont le ministre gère son portefeuille, en fonction d'avantages extérieurs et de situations où il y a conflit d'intérêts. C'est sa responsabilité de ministre qui est directement en cause.

**Des voix:** Bravo!

**M. Turner (Vancouver Quadra):** Il a déclaré à la Chambre qu'il n'avait bénéficié d'aucun avantage, et il est donc ouvert aux questions. Je veux lui poser ces questions parce que c'est lui qui a ouvert ce débat.

[Français]

Hier, le ministre a dit qu'il n'avait reçu aucun avantage. Comment sait-il qu'il n'avait aucun avantage si tous ses biens se trouvent dans une fiducie sans droit de regard? Qui le lui a dit? Est-il ou non au courant des négociations menées par sa

femme pour protéger ses biens à lui? Comment savait-il qu'il n'y a aucun bénéficiaire?

[Traduction]

**M. le Président:** Le très honorable représentant sait très bien que la présidence ne peut autoriser que des questions portant sur la responsabilité ministérielle. Je suis sûr qu'il peut trouver une façon adéquate de formuler sa question.

**M. Turner (Vancouver Quadra):** Monsieur le Président, ces questions concernent des entreprises qui ont des transactions avec le ministre du ministre. Elles portent sur la façon dont il s'acquitte de ses devoirs. Je tiens à vous dire, monsieur le Président, ayant eu l'occasion de parcourir le pays, et notamment l'ouest du Canada, la semaine dernière . . .

**Des voix:** A l'ordre!

**M. le Président:** A l'ordre, s'il vous plaît. Le très honorable représentant a une longue expérience du Parlement. Il sait dans quel dilemme les questions portant sur des sujets personnels plongent la présidence. Je l'invite encore une fois à avoir l'obligeance de replacer sa question dans le contexte de la responsabilité ministérielle.

**LES RESPONSABILITÉS MINISTÉRIELLES**

**Le très hon. John N. Turner (chef de l'Opposition):** Monsieur le Président, ce que je demande au vice-premier ministre, à qui je dois poser ma question en l'absence du premier ministre, c'est pourquoi il ne laisse pas le ministre se défendre et se disculper? Il y a des Canadiens qui disent que toute cette affaire sent la corruption.

**Des voix:** A l'ordre!

**M. Turner (Vancouver Quadra):** Qu'on veut le couvrir. Le vice-premier ministre peut-il me dire pourquoi il ne laisse pas ce ministre répondre, ou pourquoi il ne le démet pas de ses fonctions?

**L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant):** Monsieur le Président, le ministre a donné toutes les réponses voulues hier et avant-hier. Le très honorable représentant n'était pas là pour l'écouter. Je n'empêche absolument pas les ministres de s'exprimer, et cela fait d'ailleurs deux jours de suite qu'il est la vedette de ce spectacle.

**Des voix:** Bravo!

**M. Turner (Vancouver Quadra):** Comme vedette, il se pose là.

[Français]

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR UNE PRÉSUMÉE SOMME D'ARGENT SANS INTÉRÊT DONT AURAIT BÉNÉFICIÉ UN MINISTRE

**M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale lui-même. Hier, en réponse à ma question à la Chambre concernant le code régissant les conflits d'intérêts, il m'a dit qu'il n'avait pas reçu directement ou indirectement un bénéfice excédant \$200. Si un bénéfice d'une compagnie qui faisait affaires avec son ministère, et je dis bien «son ministère», monsieur le Président—afin de relier cela à ce dossier—lui a «fourni» une somme d'argent sans intérêt valant au-delà d'un quart de million de dollars, qu'est-ce que c'est si ce n'est pas un bénéfice excédant \$200? Des «pinottes»?